

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 03 DECEMBRE 2020**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Christophe BOYER, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Benoît HUGUES et Monsieur David BORDES.

Excusés :

Monsieur Patrick PROTHIAU a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET.  
Madame Marie-Claude RENAUD a donné pouvoir à Madame Annick LAPRAY.  
Messieurs Vincent DUMOUX et Mickaël SARRAZIN.

Absents :

Néant

Secrétaire : Madame Annick BAILLY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire le 03 décembre 2020, à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### **Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le Conseil Municipal du 5 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **Subvention appel à projet pour adressage**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions pouvant concourir au financement de l'adressage de la commune (notamment au niveau de l'appel à projets du Département et du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural de la Communauté de Communes Le Grand Charolais) et à signer tous les documents liés.

### **Assurances communales**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans un souci de réduction des charges de fonctionnement, une consultation a été lancée relative aux assurances de la commune.

Il signale que Groupama (assureur actuel de la commune) a émis une proposition chiffrée à 8 324.92 euros contre les 12 380.93 euros actuellement réglés.

La parole est donnée à Monsieur David Bordes qui expose que l'agence AREAS de Montceau les Mines a établi une offre plus onéreuse s'élevant à 9074.00 euros et qui n'intègre pas l'assurance du bus communal de 22 places (véhicule pour lequel elle ne souhaite pas couvrir les risques).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire les différentes assurances auprès de GROUPAMA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

## **Baux commerciaux,**

Le Conseil Municipal est informé qu'un courrier de Monsieur Temmerman a été reçu en Mairie. Ce dernier demande la résiliation du bail à la date du 31 décembre 2020.

Monsieur Benoît HUGUES indique que cette décision s'est imposée d'autant plus que Monsieur Temmerman se positionnerait sur un autre projet au niveau de son domicile. Il mérite des remerciements pour l'activité qu'il avait développée et pour le fait d'avoir fait connaître le Lac du Rousset à travers celle-ci.

Le Conseil Municipal émet le souhait que le repreneur développe une restauration plus en lien avec l'esprit « guinguette » et s'occupe éventuellement de la gestion du camping.

Une réflexion s'engage sur des activités qui pourraient être mises en œuvre hors période de pêche (telle que la pratique de l'aviron, le canoë, etc...) et ce, en tenant compte des prescriptions liées à Natura 2000.

Monsieur Benoît HUGUES signale, en outre, que le bail du Montchappa d'une durée de 9 ans, est arrivé à échéance en mars 2020. Considérant que le délai de 6 mois pour en revoir les conditions ne sera pas respecté, le renouvellement de ce bail devra se faire selon les mêmes termes mais avec une possibilité de revalorisation du loyer en lien avec l'indice. Il sera judicieux, en vue de projets futurs communaux, de supprimer de ce bail les dépendances et le parking afin que la commune puisse en disposer librement.

Il est indiqué qu'un repreneur potentiel s'est fait connaître pour cet établissement.

## **Cimetière**

Madame Sylviane BONNOT signale qu'il n'y a pas eu de réelle procédure de reprise de concessions en état d'abandon ou expirées suite au travail de recensement des sépultures effectué par Monsieur NENANT et Madame COLLET.

La problématique actuelle à laquelle se confronte la commune repose sur des concessions qui ont été dites libres alors qu'elles supportent toujours des monuments et contiennent encore des corps ou ossements.

Après explication de l'intégralité de la procédure de reprise s'échelonnant sur une période triennale, le Conseil Municipal demande à ce que le service informatisation de la Communauté de Communes Le Grand Charolais soit contacté afin d'avoir une cartographie précise des cimetières pouvant servir ensuite de base pour l'informatisation de leur gestion.

Les membres de la commission « cimetière » sont chargés d'achever le travail de recensement des concessions réputées en état d'abandon ou arrivées à expiration.

Des devis seront demandés auprès d'entreprises de pompes funèbres afin de connaître les coûts qui seront à la charge de la commune.

## **Décisions modificatives pour section de fonctionnement,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour les deux décisions modificatives suivantes :

Pour les dégrèvements concernant les jeunes agriculteurs :

+ 85.00 € au 7391171 (dégrèvement jeunes agriculteurs)

– 85.00 euros au 6535 (formation des élus)

Pour le chapitre 012 charges de personnel :

+ 30 620.00 euros au chapitre 012 charges de personnel

- 1 500.00 euros au chapitre 65 autres charges de gestion courante

- 29 120.00 euros au chapitre 011 charges à caractère général

### **Questions et informations diverses.**

#### Bulletin Municipal

Monsieur Mickaël SARRAZIN est chargé de ce dossier.

#### Repas de Noël pour les écoles

Le Conseil Municipal se prononce contre l'organisation du repas de Noël à destination des enfants scolarisés dans les écoles communales. Cette décision est motivée par l'interdiction de brassage des élèves issus de différentes classes en cette période de crise sanitaire liée au Covid.

Afin de compenser partiellement cette absence de repas, un sachet de friandises sera offert à chaque enfant.

#### Prix de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du mètre d'eau consommé à 0.85 euros (alors qu'il était depuis 2016 de 0.80 euros).

#### Compte-rendu des Adjointes en charge de la voirie par rapport à la pose de panneaux et aux travaux de voirie 2021 supportés financièrement par la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Messieurs Jean-Pierre BERTRAND et Florent TISSIER ont priorisé les travaux qui seront pris en charge en 2021 par la Communauté de Communes Le Grand Charolais et dont le montant est établi à 114 116 euros. Les travaux correspondants s'échelonnent de juin à septembre de l'année prochaine.

Il est rappelé qu'une demande de miroir anti-buée avait été demandée au niveau de la sortie de la route du Brouillat sur la Route Départementale 91. Les services de la Direction des Routes et Infrastructures s'opposent à son installation puisqu'elle serait hors agglomération et irait à l'encontre de la réglementation. Le Conseil Municipal se soumet donc à cet avis négatif.

Dans un souci de sécurité, il sera demandé la pose d'un dispositif de comptage des véhicules et de leur vitesse, début 2021, à la Direction des Routes et Infrastructures. En parallèle, il sera vu si le radar pédagogique (dont le changement de place régulier a été conseillé) peut être connecté à un ordinateur afin de d'extraire les données qu'il enregistre.

Le devis pour « voie sans issue » et « interdit au plus de 3.5 tonnes » d'un montant de 281.48 euros est accepté.

Le devis de l'entreprise DRAVERT TP pour la remise à niveau des regards sur la Route chaussée du Bourg de Marizy, la fourniture et mise en place de cailloux concassés aux lieux-dits les Apports et les Arrosées est accepté pour la somme de 5 860.00 euros H.T..

Messieurs Jean-Pierre BERTRAND et Florent TISSIER sont chargés de voir quelle solution serait à apporter pour que de l'herbe ne repousse pas dans un fossé. La solution préconisée évitera l'accumulation d'eau conduisant à terme à des inondations pour la maison située en contrebas.

### Opération La Croix Rouge sur Routes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Croix Rouge sera présente sur le territoire communal le vendredi de 14 à 15 h, les semaines impaires, pour une distribution de colis à destination de personnes identifiées au préalable par des services sociaux.

### Propositions pour le sentier autour du Lac du Rousset

Le Conseil Municipal prend connaissance des trois propositions initiales émanant du maître d'œuvre. L'une d'entre elles est écartée puisqu'elle traverse les zones humides classées en zone Natura 2000.

Les deux autres propositions chiffrées entre 275 000 euros et 285 000 euros sont initialement retenues. Il sera demandé l'organisation d'une visioconférence afin de pouvoir échanger sur ces deux tracés potentiels et de prendre connaissance de tous les avantages et contraintes.

### Courrier de Monsieur le Président de l'Association Entraide

Monsieur le Maire charge Monsieur le Président du Foyer Rural de traiter la demande émanant de l'Association Entraide. Celle-ci porte sur une demande de remise du tarif d'occupation de la salle puisqu'en raison du Covid, son utilisation n'a été possible qu'un seul trimestre en 2020.

### Copieurs

Le Conseil Municipal retient la proposition de WALPI pour la fourniture des copieurs à destination des Mairies et écoles du Rousset et de Marizy dont le coût de revient sera de 215,62 euros H.T. par mois contre 301,78 euros H.T. actuellement.

### Divers

Madame Sylviane BONNOT indique que 129 bons d'un montant unitaire de 25 euros ont été distribués aux personnes de 70 ans et plus de la commune. Elle indique que 8 personnes placées dans des établissements de Saint Bonnet de Joux, La Guiche, Joncy et Montceau les Mines seront destinataires de colis.

Les illuminations dont celles achetées cette année ont été mises en place par les employés municipaux au cours de cette semaine. La question de la sécurité de ces derniers est abordée et sera traitée d'ici à 2021 afin que tout incident ou accident puisse être évité.

La séance est levée à 23 h 39.